Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 059-215906470-20261116-2026_057-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE WATTEN

DATE DE CONVOCATION	:	10 novembre 2026
DATE D'AFFICHAGE	:	10 novembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	:	18
NOMBRE DE VOTANTS	:	22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2026 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Yannick DEU, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Carole BOSQUET

PRÉSENTS : M. LEHMANN Wolfgang, Mme LEGRAND Delphine, M. BERTHELEMY Matthieu, Mme GUILBERT Maggy, Mme LEBLANC Vanessa, Mme BOSQUET Carole, M. COUSIN Jean-Marie, Mme DARSY Nadia, M. LECAT Gilles, M. LENNE Yannick, Mme LISE Juliette, Mme MANSEL Danielle, M. VANGROOTENBRUELE Alvin, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, Mme CADET Delphine. M. DUCROCQ Joël.

ABSENTS : Mme TEMPERVILLE Christine (procuration à Mme LEGRAND Delphine), M. DUCATEZ Nicolas (procuration à M. le Maire), Mme GUILBERT Valérie, M. SEUX Stéphane (procuration à Mme LISE Juliette), M. DESCHODT Daniel (procuration à M. AVART Jean-Luc).

N°2026/057 AVIS DE LA COMMUNE SUR L'ADHESION DE LA COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PEVELE AU TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE (TE FLANDRE) AVEC TRANSFERT DE LA COMPETENCE AOD GAZ

La commune de Cappelle-en-Pévèle a sollicité son adhésion au Territoire d'Energie Flandre (TE Flandre) avec effet au 1er janvier 2027, incluant le transfert de sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique de gaz (AOD gaz). Cette demande s'inscrit dans une logique de mutualisation des moyens et de renforcement de la cohérence territoriale en matière de transition énergétique.

Le comité syndical du TE Flandre, réuni en séance le 28 septembre 2026, a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette adhésion. Dans ce contexte, le Conseil municipal de la commune est invité à se prononcer sur cette demande, afin de confirmer son soutien à l'intégration de Cappelle-en-Pévèle au sein du syndicat TE Flandre, avec effet au 1er janvier 2027.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la commune de Cappelle-en-Pévèle a formulé une demande d'adhésion au TE Flandre, assortie du transfert de sa compétence AOD gaz, avec effet au 1er janvier 2027 ;
CONSIDERANT que le comité syndical du TE Flandre a émis un avis favorable a l'unanimité en date du 28 septembre 2026 ;
CONSIDERANT que cette adhésion s'inscrit dans une dynamique de mutualisation des compétences et de solidarité entre collectivités, conforme aux objectifs de proximité et d'efficacité portes par les syndicats d'énergie ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 059-215906470-20261116-2026_057-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Cappelle-en-Pévèle au Territoire d'Energie Flandre (TE Flandre) avec effet au 1er janvier 2027, incluant le transfert de la compétence AOD gaz.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à notifier la présente délibération au TE Flandre, ainsi qu'à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

****

POUR COPIE CONFORME

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

MAIRIE DE WATTEN 59143

Carole BOSQUET.

Yannick DEU.